

---

## Programme de Formation

---

# Réglementation des droits d'auteur : photos, vidéos, comment cela fonctionne ?

---

### Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

### Contenu pédagogique



#### **Public visé**

**Directeurs/responsables, chargés de communication, de commercialisation et/ou de coordination des prestataires**



#### **Objectifs pédagogiques**

Maîtriser le régime juridique applicable commun et spécifique

Maîtriser les obligations à l'égard des auteurs et/ou des personnes : établir une cartographie des principaux risques de contentieux et les éviter



#### **Description**

L'essor des technologies numériques, la multiplicité des supports de communication et/ou d'informations dans nos métiers nous contraignent à connaître nos limites et obligations. Dans un monde où la création et le partage d'images sont omniprésents, il est crucial de comprendre les règles qui régissent l'utilisation des images. Le **droit à l'image** est un domaine juridique complexe qui touche à la vie privée, aux droits d'auteurs et à la liberté d'expression. Cette formation vise à fournir une compréhension de la réglementation relative aux droits à l'image (photo et vidéo) pour éviter les contentieux. Vous apprendrez à protéger vos intérêts tout en respectant ceux des autres, contribuant ainsi à un environnement de travail plus sûr et conforme aux lois en vigueur.

#### **Contenu :**

##### **Droit d'auteur :**

- **Nature et titulaire du droit d'auteur :**
  - L'auteur
  - Les droits des salariés, des fonctionnaires et agents publics
  - Le régime des œuvres plurales (collaborative, collective et composite)
- **Protection des droits des auteurs :**
  - Les œuvres protégées (audio, photo, vidéo, son, odeur...)
  - Conditions de la protection des droits d'auteurs
  - Copyright
  - Le trademark et le registered
  - Limites de la protection
- **Exploitation des droits (contrats, modifications...) :**
  - Droits conférés à l'auteur
  - Droit moral et patrimonial
  - Acquisition des droits d'auteurs



- Infractions et sanctions
- Durée de la protection
- Exceptions au bénéfice de la protection du droit d'auteur

#### **Droit à l'image :**

- **Droit des personnes physiques :**
  - Manifestation et images de foule / groupe
  - Limites du droit à l'information
  - Personnages publics
  - Le cadre privé
  - Personne impliquée dans un crime ou un délit
- **Droit des biens (sites, immeubles...) :**
  - Image représentant un édifice, un personnage de fiction, un objet industriel, une marque.
- **Les images libres de droit :**
  - Les marques touristiques
  - L'OT créateur de brochures, photos, reportages vidéo, rédactionnels...
  - Les signes distinctifs de la marque
  - Le principe de territorialité
  - Le principe de spécialité

#### **Conclusion :**

- Responsabilités des dirigeants, risques et actions en justice : directes et indirectes via les plateformes tierces



#### **Prérequis**

Aucun



#### **Modalités pédagogiques**

**Accueil en présentiel** dans une salle dédiée – Les apprenants bénéficient d'un environnement propice à l'apprentissage.

**Formation prévue** pour un groupe de 4 à 8 personnes.

**Mise à disposition en ligne de documents** – Accès à des ressources pédagogiques après la formation pour un apprentissage continu.



#### **Moyens et supports pédagogiques**

**Documents supports de formation** – Matériel de formation projeté durant les sessions.

**Supports de formation en ligne** – Accès à des ressources pour approfondir les connaissances après la formation.

**Alternance d'exposés participatifs et d'exercices pratiques et projets collectifs** – Les participants mettent en pratique leurs connaissances à travers des exercices.



#### **Modalités d'évaluation et de suivi**

**Feuilles de présence** – Suivi de la participation des stagiaires

**Questions orales ou écrites** – Des QCM seront utilisés pour évaluer les connaissances

**Questionnaire de positionnement** – Evaluation diagnostic avant la validation de l'inscription

**Formulaires d'évaluation** – Un questionnaire de satisfaction à chaud et une évaluation sommative pour suivre la progression des compétences

**Certificat de réalisation** – Délivrance d'un certificat à la fin de la formation.



#### **Informations sur l'admission**

Compléter le questionnaire de positionnement



#### **Informations sur l'accessibilité**

L'accessibilité des locaux est garantie pour le public en situation de handicap, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Les moyens techniques et pédagogiques peuvent être adaptés au public en situation de handicap.

Modalités à indiquer lors de l'inscription et définies en amont de la formation en envoyant un message à : [contact@institut-tourisme.bzh](mailto:contact@institut-tourisme.bzh)